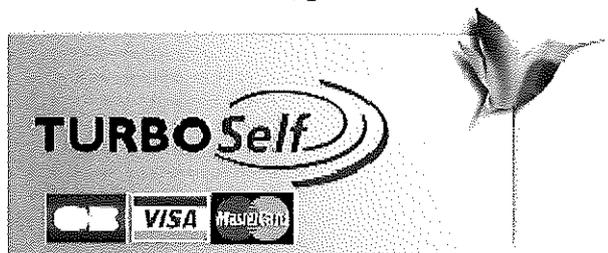


Paiement en Ligne - Intendance Numérique TURBO SELF

Par AUBRY Catherine, publié le 07/03/2022



Consulter le solde de son compte et les consommations au self- Créditer son badge de passage au self - Régler sa facture de demi-pension.

Demandez la création de votre compte DES MAINTENANT pour obtenir vos identifiants et consulter la situation de votre compte de restaurant/ créance/ solde, suivre la consommation de repas- la création du compte ne vous oblige pas de payer en ligne.

A partir de de Mars 2022, il sera possible pour les parents d'élèves et les personnels d'effectuer directement deux types d'opérations via un site sécurisé sur internet :

- **Pour les personnels (adultes), les externes et les DP4 (voulant manger exceptionnellement le mercredi) : créditer son badge de passage au self (5 repas minimum)**
- **Pour les demi-pensionnaires DP4 et DP5 : régler sa facture de demi-pension (50,00 € minimum ; mais si la créance totale est inférieure à 50 euros vous pouvez quand même la payer en ligne)**

La procédure à suivre est la suivante :



- **Rendez-vous sur le site Turboself : cliquer sur l'image dans le site (image identique à celle ci-dessus) ou sur le lien de la page d'accueil du collègue**
- **Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe communiqués par mail**
- **Suivre les instructions proposées à l'écran**

Pour obtenir votre identifiant et/ou votre mot de passe :

- Cliquer sur « **Demande de création de compte** »
- NON OBLIGATOIRE Saisir les **5 derniers chiffres** indiqués sur le dessus de votre badge d'accès au self :
Carte N° 1520-XXXXX ou **4 chiffres** sur votre facture trimestrielle N° carte: X XXX
- Saisir le nom et le prénom du titulaire de la carte
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiant et mot de passe vous seront adressés sous 48 H (ce mail doit être identique à celui communiqué au collège)
- A réception, suivre la procédure indiquée ci-dessus

A noter :

- **Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures**, suite à la synchronisation quotidienne des modules.
- Vos identifiants et mot de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées.
- Un reçu vous est adressé par mail à la fin de chaque paiement

Pour information : les créances de cantine antérieures à l'année scolaire 2021/2022, non réglées à ce jour, n'apparaissent pas en ligne. Si tel est votre cas, merci de contacter l'intendance afin de régulariser votre situation.

RECAPITULATIF MOYENS DE REGLEMENT DU COLLEGE MARCEL ANTHONIOZ

-En espèces à l'intendance (exigez de votre enfant un reçu).

-Par chèque dans la boîte aux lettres à côté de l'intendance (ne pas oublier de noter le nom, prénom au dos du chèque et la répartition si le paiement concerne 2 élèves).

-Par paiement en ligne d'un PC, tablette ou smartphone avec l'application Turboself